

302. — 8 MAI 1847. — *Arrêté royal supprimant les relais de poste de Houtlave et de Maldeghem.* (Monit. du 12 mai 1847.)

303. — 8 MAI 1847. — *Arrêté royal organisant la nouvelle commune de Saint-Léonard, province d'Anvers. — Convocation du collège électoral pour la formation du conseil communal.* (Monit. du 13 mai 1847.)

Léopold, etc. Vu la loi du 27 décembre 1846, concernant le démembrement de la commune de Brecht, province d'Anvers, et l'institution de la nouvelle commune de Saint-Léonard ;

Revu nos arrêtés en date du 16 février et du 8 mars 1847, pris pour l'exécution de cette loi ;

Vu les art. 151, § 1<sup>er</sup>, et 154 de la loi communale du 30 mars 1836 ;

Vu également les art. 20, 54 et 60 de la même loi, modifiés par celle du 30 juin 1842, ainsi que l'art. 155 bis de cette dernière loi ;

Sur le rapport de notre ministre de l'intérieur, Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1<sup>er</sup>. Les élections pour la formation du conseil communal dans la nouvelle commune de Saint-Léonard auront lieu le 1<sup>er</sup> juin prochain.

Art. 2. Les électeurs seront convoqués dans la forme et dans les délais prescrits par la loi du 30 mars 1836.

Art. 3. Les conseillers élus entreront en fonctions à l'époque qui sera ultérieurement fixée par notre ministre susdit pour l'installation du conseil susmentionné.

Art. 4. La première sortie, par moitié, des membres du conseil communal de Saint-Léonard, aura lieu le 1<sup>er</sup> janvier 1851.

Art. 5. Notre ministre de l'intérieur (M. le comte de Theux) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

#### BREVETS.

304. — 8 MAI 1847. — *Arrêtés royaux accordant :*

*Au sieur Florence (Joseph), facteur de pianos, domicilié à Namur, rue Neuve, n<sup>o</sup> 1277, un brevet d'invention de quinze années, pour l'application du double échappement, ou échappement continu, aux pianos droits ou obliques ;*

*Au sieur Prazel (N. T.), contre-maitre de tisseranderie, domicilié à Braine-le-Comte (province de Hainaut), un brevet d'invention de quinze années, pour un mécanisme propre à remplacer l'appareil Jacquard, pour le tissage de toutes les étoffes façonnées ;*

*Au sieur Burhin (H. J.), domicilié à Genappe (Brabant), un brevet d'invention de quinze années, pour un procédé propre à faire gravir, par les convois, de fortes rampes sur les chemins de fer ;*

*Au sieur Dorr (J. A.), domicilié à Bruxelles, hôtel du Groenendaal, chez le sieur Dixon, son mandataire, un brevet d'importation de dix années, pour un appareil perfectionné d'éclairage, par l'électricité voltaïque, appareil breveté en Angleterre, pour quatorze ans, en faveur du sieur King, le 4 août 1845 ;*

*Au sieur Stoclet (A.), avocat, domicilié à Bruxelles, place du Grand-Sablon, n<sup>o</sup> 20, un brevet d'importation de quatorze années, pour une machine motrice dite hydraulique et aérienne, brevetée d'invention en France pour quinze ans, le 28 octobre 1846, en faveur des sieurs Maingot et Moinier ;*

*Au sieur Stoclet (A.), avocat, domicilié à Bruxelles, place du Grand-Sablon, n<sup>o</sup> 20, un brevet d'importation de treize années pour des perfectionnements dans la fabrication des briques, des tuiles, etc., et dans la construction des fours destinés à sécher et cuire les briques et poteries, perfectionnements qui consistent en un système d'appareils à employer pour presser, tailler et emporter les briques ou d'autres matières plastiques. Ces inventions ont été brevetées en Angleterre, pour quatorze ans, le 31 mars 1847 ;*

*A la demoiselle Mercier (Sophie), domiciliée à Bruxelles, rue du Persil, n<sup>o</sup> 7 bis, chez le sieur Mertens, son mandataire, un brevet d'importation de dix années pour plusieurs appareils, cuves, ouviers, foyers, etc., applicables au lessivage du linge, au blanchiment des toiles et calicots et à divers usages, brevetés d'invention en France en sa faveur pour quinze ans le 24 février 1847. (Monit. du 16 mai 1847.)*

305. — 9 MAI 1847. — *Loi contenant le budget du département des travaux publics (1).* (Monit. du 11 mai 1847.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget du ministère des tra-

(1) Présentation à la chambre des représentants par le ministre des finances le 11 nov. 1846. — Rapport de M. Brabant le 18 mars 1847. — Dis-

vaux publics est fixé, pour l'exercice 1847, à la somme de seize millions trois cent un mille cent dix francs cinquante-cinq centimes (fr. 16,301,110-55 c.), conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des travaux publics, M. de Bavay.

**TABLEAU**

*Du budget du département des travaux publics pour l'exercice 1847.*

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
	Ordinaires.	Extraordin.	
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>			
<i>Administration centrale.</i>			
Art. 1 <sup>er</sup> . Traitement du ministre. . . . .	21,000	•	} 237,070
2. Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service. . . . .	179,170	•	
3. Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses. . . . .	22,000	•	
4. Annales des travaux publics. . . . .	6,900	•	
5. Frais de route et de séjour du ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale. . . . .	8,000	•	
<b>CHAPITRE II.</b>			
<i>Ponts et chaussées. — Canaux et rivières. — Polders. — Ports et côtes. — Bâtimens civils. — Personnel des ponts et chaussées.</i>			
<b>SECTION I<sup>re</sup>. — Ponts et chaussées.</b>			
Art. 1 <sup>er</sup> . Entretien et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, ponts à bascule, études de projets. . . . .	2,693,800	400,000	
2. Plantations. . . . .	50,000 90	•	
<b>SECTION II. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passagé et des polders.</b>			
<i>Canal de Gand au Sab-de-Gand.</i>			
3. Entretien et travaux. . . . .	31,200	13,928 54	
<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>			
4. Entretien et travaux. . . . .	27,000	51,450	

cussion les 12, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29 avril et 1<sup>er</sup> mai, et adoptée dans cette dernière séance par 65 voix contre 14 et une abstention.

Rapport au sénat par M. Dumon-Dumortier le 5 mai. — Discussion les 6, 7 et 8 mai, et adoption dans cette dernière séance à l'unanimité des voix.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
	Ordinaires.	Extraordin.	
<i>Canal de Pommerœul à Antoing.</i>			
5. Entretien et travaux. . . . .	96,489	"	
<i>Sambre canalisée.</i>			
6. Entretien et travaux. . . . .	110,812	"	
7. Personnel des services désignés aux art. 3, 4, 5 et 6. . . . .	72,767 50	"	
<i>Canal de Bruxelles à Charleroy.</i>			
8. Entretien et travaux. . . . .	70,000	20,000	
9. Personnel. . . . .	42,839	"	
<i>Escaut.</i>			
10. Travaux à l'Escaut. . . . .	17,550	1,464	
11. Personnel. . . . .	15,472 50	"	
<i>Lys.</i>			
12. Travaux à la Lys. . . . .	35,128	12,800	
13. Personnel. . . . .	6,974	"	
<i>Service de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur.</i>			
14. Entretien et travaux. . . . .	20,000	200,000	
15. Personnel. . . . .	20,800	"	
<i>Service de la Meuse dans le Limbourg.</i>			
16. Travaux. . . . .	"	205,800	
17. Personnel. . . . .	4,800	"	
<i>Dendre.</i>			
18. Entretien et travaux. . . . .	9,489	2,580	
19. Personnel. . . . .	9,350	"	
<i>Ruppel, Dyle et Demer.</i>			
20. Travaux. . . . .	10,000	112,000	
21. Personnel. . . . .	1,300	"	
22. Travaux aux voies navigables de second ordre. — Frais d'études et de levée de plans. — Instruments.	"	40,000	
23. Travaux à faire pour obvier aux inondations de la vallée du Demer. . . . .	"	100,000	
24. Travaux à faire pour obvier aux inondations de la vallée de la Senne. . . . . 30,000 00			
Loyer d'une maison pour l'éclusier de Vilvorde. . . . . 250 00	250	30,000	
<i>Canaux de Gand à Ostende.</i>			
25. Entretien et travaux. . . . .	24,950	75,835	
26. Personnel. . . . .	6,604 51	"	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.	
	Ordinaires.	Extraordin.		
<i>Canal de Mons à Condé.</i>				
27. Travaux et entretien. . . . .	10,000	18,284	}	
28. Personnel. . . . .	14,100	"		
<i>Canal de la Campine.</i>				
29. Entretien et travaux. . . . .	34,000	"		
30. Personnel des première et deuxième sections du canal de la Campine. . . . .	16,000	"		
<i>Canal d'embranchement vers Turnhout.</i>				
31. Travaux d'entretien. . . . .	9,000	"		
32. Personnel. . . . .	4,250	"		
<i>Petite-Nèthe canalisée.</i>				
33. Deuxième annuité à payer à la province d'Anvers. . . . .	50,000			
Travaux d'entretien. . . . .	10,000	50,000		
34. Personnel. . . . .	9,700	"		
<i>Bacs et bateaux de passage.</i>				
35. Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances. . . . .	20,000	"		
<i>Polders.</i>				
36. Personnel. . . . .	1,000	"		
SECTION III. — <i>Ports d'Ostende et de Nieuport, côte de Blankenberghe.</i>				5,749,575 55
37. Port d'Ostende. — Entretien et travaux. . . . .	43,450	38,685 94		
38. Port de Nieuport. — Travaux d'entretien. . . . .	15,333 33	6,000		
39. Côte de Blankenberghe. — Entretien et travaux. . . . .	79,900	7,790 49		
40. Ports et côtes. — Personnel. . . . .	18,443 74	"		
41. Phares et fanaux. — Entretien. . . . .	1,800	"		
SECTION IV. — <i>Bâtiments civils.</i>				
42. Entretien et réparation des palais, hôtels et édifices appartenant à l'État, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à la charge de l'État.	52,600	3,500		
43. Constructions nouvelles. — Construction d'une salle et dépendances pour la tenue des séances du sénat. . . . .	"	70,000		
44. Construction d'une citerne et de réservoirs au Musée de l'État. . . . .	"	5,627		
45. Traitements des surveillants. . . . .	7,500	"		
SECTION V. — <i>Personnel des ponts et chaussées.</i>				
46. Traitement des ingénieurs et conducteurs. — Frais de bureau et de déplacement. — Indemnités et dépenses éventuelles. — Frais des jurys d'examen de l'école du génie civil et voyages des élèves. . . . .	455,100	"		
47. Traitement et indemnités du personnel chargé de la surveillance des travaux des chemins de fer concédés. . . . .	109,100	"		

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.	
	Ordinaires.	Extraordin.		
<b>CHAPITRE III.</b>				
<b>CREMIN DE FER. — POSTES.</b>				
<b>SECTION I<sup>re</sup>. — Chemin de fer.</b>				
<b>§ 1<sup>er</sup>. Administration centrale.</b>				
Art. 1 <sup>er</sup> . Personnel. . . . .	207,800	"	} 9,535,665	
2. Main-d'œuvre, travaux, fournitures, etc. . . . .	134,750	"		
<b>§ 2. Service de l'entretien des routes et des stations.</b>				
3. Personnel. . . . .	192,125	"		
4. Main-d'œuvre, travaux, fournitures, etc. . . . .	1,165,000	127,000		
5. Renouvellement de billes et fers. . . . .	724,700	700,000		
<b>§ 3. Service de locomotion et d'entretien du matériel.</b>				
6. Personnel. . . . .	135,940	"		
7. Main-d'œuvre, travaux, fournitures, etc. . . . .	3,310,000	"		
8. Renouvellement du matériel hors d'usage et remplacement partiel des waggons découverts par des waggons couverts. . . . .	100,000	200,000		
<b>§ 4. Service des transports.</b>				
9. Personnel. . . . .	404,000	"		
10. Main-d'œuvre, travaux, fournitures, indemnités pour pertes et avaries. . . . .	644,600	"		
<b>§ 5. Frais de perception.</b>				
11. Personnel. . . . .	227,000	"		
12. Loyer des locaux pour la perception des marchandises. . . . .	7,800	"		
<b>§ 6. — Service de la régie.</b>				
13. Personnel, fournitures de bureau, loyer de locaux, etc. . . . .	37,650	"		
<b>SECTION II. — Postes.</b>				
14. Personnel. . . . .	985,000	"		
15. Matériel. . . . .	480,000	"		
16. Frais de placement de nouvelles boîtes aux lettres dans les communes rurales. . . . .	"	5,000		
17. Frais de construction de voitures destinées au service des postes sur le chemin de fer. . . . .	20,000	"		

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
	Ordinaires.	Extraordin.	
<b>CHAPITRE IV.</b>			
<i>Mines.</i>			
Art. 1 <sup>er</sup> . Conseil des mines. — Traitement des fonctionnaires, frais de route et matériel.	45,600	"	} 373,800
2. Traitement des ingénieurs et conducteurs ; frais de bureau et de déplacement ; jurys d'examen et voyage des élèves des mines.	173,200	"	
3. Subsidés aux caisses de prévoyance, secours et récompenses aux personnes qui se sont distinguées par des actes de dévouement.	45,000	"	
4. Impressions, achats de livres et d'instruments, encouragements et subventions pour la publication de plans et mémoires, essais et expériences.	10,000	"	
<b>CHAPITRE V.</b>			
Art. unique. Pensions.	70,000	"	70,000
<b>CHAPITRE VI.</b>			
<i>Secours.</i>			
Art. unique. Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension.	5,000	"	5,000
<b>CHAPITRE VII.</b>			
<i>Dépenses imprévues.</i>			
Art. unique. Dépenses imprévues non libellées au budget.	30,000	"	30,000
<b>Total du budget du ministère des travaux publics.</b>	<b>15,665,367 58</b>	<b>2,695,742 97</b>	<b>16,361,110 55</b>

308. — 9 MAI 1847. — *Arrêté royal autorisant la société anonyme dite Charbonnage du Piéton.* (Monit. du 18 mai 1847.)

Leopold, etc. Vu l'expédition ci-annexée d'un acte public, reçu le 10 avril 1847, par M<sup>e</sup> Lefèvre (F.-J.), notaire résidant à Charleroy, acte renfermant les statuts de la société anonyme dite : *Compagnie du charbonnage de Piéton*, pour l'établissement de laquelle on demande la sanction prescrite par l'art. 57 du Code de commerce :

Vu les art. 29 et suivants dudit Code ;  
 Sur le rapport de notre ministre des affaires étrangères,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1<sup>er</sup>. L'établissement de la société anonyme dite : *Compagnie du charbonnage de Piéton*, est autorisé, et ses statuts, tels qu'ils résultent de l'acte public du 10 avril 1847 précité, sont approuvés,

Art. 2. Les autorisations et approbations susdites sont accordées sans préjudice des droits des tiers ; nous nous réservons de les révoquer en cas de violation ou de non-exécution des statuts de la société.

Notre ministre des affaires étrangères (M. A. De-champs) est chargé de l'exécution du présent arrêté.